

Note de service

Destinataires : À toutes les ressources RI et RTF ayant une entente spécifique ou particulière avec le CISSS de la Gaspésie

Expéditeur : Marc-André Denis, chef du service de la comptabilité

Date : 9 février 2017

Objet : Paiement des gants de protection

Bonjour,

Nous désirons vous informer ou vous rappeler la responsabilité financière du paiement des gants de protection. Voyez ci-dessous, les situations, les exemples et le payeur qui y est associé.

Situation	Exemple	Payeur
1. L'utilisation de gants de protection fait partie des soins d'hygiène de base.	<ul style="list-style-type: none">La ressource a pour habitude ou préférence d'utiliser les gants de protection lorsqu'elle aide un usager à s'essuyer à la salle de bains.	La RI ou RTF.
2. Propagation d'infection dans la ressource	<ul style="list-style-type: none">La ressource vit une propagation de gastro-entérite.	Le CISSS de la Gaspésie (lorsque c'est entendu avec lui).
3. Conditions médicales particulières d'un usager	<ul style="list-style-type: none">L'usager hébergé présente une incontinence urinaire et/ou fécale.L'enfant hébergé de 5 ans n'est pas propre, il porte une culotte d'incontinence.	Le CISSS de la Gaspésie à compter du 1 ^{er} juin 2016 (remboursement rétroactif possible). La condition de l'usager doit être inscrite à son plan d'intervention (confirmée par un billet médical) et le paiement des gants doit être entendu avec le CISSS de la Gaspésie.
4. Âge de la propreté non atteint d'un jeune enfant en respect de son développement normal.	<ul style="list-style-type: none">Le jeune enfant hébergé de 1 an et demi n'est pas propre.	La RI ou RTF (à moins d'un avis médical, comme quoi l'enfant a une condition médicale particulière).

Note : Lorsqu'il est demandé de vous entendre avec le CISSS de la Gaspésie pour le paiement des gants de protection, il est possible qu'un mode de fonctionnement spécifique se mette en place (achat groupé effectué par l'établissement, fournisseur précis, etc.).

Les ressources qui désirent procéder à une réclamation en fonction de la précision ci-haut sont priées d'envoyer celle-ci à leur intervenant usager pour analyse et autorisation.

Si vous avez des questions en lien avec la présente note, veuillez-vous adresser à votre intervenant-qualité ou intervenant contrôle-qualité.

Vous remerciant à l'avance de votre habituelle collaboration, veuillez agréer mes salutations distinguées.



Marc-André Denis, CPA, CA
Chef de la comptabilité